

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

A SAINTE-ALVERE A 19 HEURES

Présents : DUCENE Philippe, HERBRETEAU Louis, LE ROUX Gilles, LE ROUX Joëlle, GRELLETY Patrice, AGRAFEUIL Liliane, BENCHAREL Marie-Christine, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, PERROT Laurence, LE COCGUIC Jean, DUFRAIX Patrick, LALOT Alain, CABRILLAC Corine, CHAUMETON Carole, DULAC Bernard, GORMAN Margaret, HEYMANN Rafaël, LESCOMBE Bernadette, LEYMA Cyril, MALLET Henri, TAULOU Patrice, TAULOU Vincent, TEILLET Bernadette, TRAPY Guy, WINTERHALTER Elisabeth.

Excusés : BRAJON Eric, DE VINCENZI-GAUTHIER Yannick, FENIE Marie-Claude, GENESTE Pascal, GRELLETY Annie, GRELLETY Florian, JANSSENS Hendricus, PRIAT Aurélie, TEIXEIRA CASTRO Vitor, VASSEUR Elina

LEGRAND Claudie pouvoir à Cyril LEYMA
LEGRAND Guillaume pouvoir à Louis HERBRETEAU
VALLER Christian pouvoir à Philippe DUCENE

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

I FONCTIONNEMENT

Appellation de la nouvelle salle de Sainte-Alvère, avenue Montaigne : Jean CIRASA

Le Maire propose de nommer la nouvelle salle de Sainte-Alvère : il s'agit d'une salle aménagée dans les locaux de l'immeuble sinistré avenue Montaigne. Elle peut avoir pour usage :

- une salle de formation ; adaptée notamment aux besoins en fonction de la FEDD.
- une salle de réunion
- une salle à disposition des associations de l'ensemble de la commune nouvelle.

Le Maire propose de donner à cette salle le nom de "Jean CIRASA" qui a marqué le village par sa présence, ses activités (fleuriste...), son sens du service, son implication à maintenir et développer la station Sainte-Alvère Energie, par son engagement en tant que porte-drapeau... Son fils Frédéric a donné son accord et le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Bannière de l'Evêque de Lostanges : Don

Le Maire expose au conseil municipal la bannière de l'Evêque de Lostanges (1763-1835) qu'il a pu acquérir avec la participation de plusieurs donateurs.

Il s'agit d'une bannière du XVIII^{ème} siècle en velours rouge avec une broderie rapportée représentant le blason de Sainte-Alvère et les insignes de l'Evêque. Alexandre Charles Louis Rose de Lostanges de Sainte-Alvère fut évêque de Périgueux de 1821 à 1835.

Le Maire propose d'en faire don à la commune, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Maison des Services Publics

Le Maire indique qu'il a renouvelé sa demande de reconnaissance de la maison des services publics de Sainte-Alvère au titre de la labellisation de "Maison France Service".

II TOURISME

Visite de l'office de tourisme du Grand Périgueux – Visite de Durestal et du Bureau Touristique de Sainte-Alvère

Le Maire avait invité l'office du tourisme du Grand Périgueux qui a rendu compte des activités.

La Directrice, Ketty Vaillant-Lambert s'étant excusée, il invite Monsieur Baudoin De Witt, membre du conseil d'administration de l'office du tourisme et Madame Alyssa Roiné, agent de l'office du tourisme à Sainte-Alvère, à prendre la parole.

Durestal

Il rappelle que Durestal est situé sur le village de Cendrieux, que l'agglomération n'avait pas prévu au départ de l'intégrer dans ses compétences, ce qui est maintenant chose faite.

Un comité de pilotage au niveau de la commune a été mis en place et est présidé par Messieurs Gilles Le Roux et Baudoin De Witt.

Monsieur Baudoin De Witt poursuit en indiquant que la gestion du site de Durestal ne relève plus de la commune de Val de Louyre et Caudeau depuis un an, mais de la compétence de l'Agglomération du Grand Périgueux.

Un projet de création de Chemin de la Mémoire (dont ferait partie Durestal) et d'un centre de ressources est à l'étude sur le territoire du Grand Périgueux et au-delà car la Dordogne a été choisie par le Centre National de la Mémoire pour accueillir le Centre National des Maquis.

Durant l'été 2019, un guide stagiaire était présent sur le site de Durestal. Il a comptabilisé avec 1 600 visiteurs (visites libres, locations d'audioguides, visites guidées).

Une réunion s'est tenue ce 19 décembre sur le camp avec les associations et l'agglomération du Grand Périgueux :

- Il a été demandé que chaque groupe prévienne l'agglomération du Grand Périgueux pour les visites faites sur le site via le Bureau d'Informations Touristiques de Sainte-Alvère
- l'entretien du site de Durestal sera désormais assuré par les services techniques de l'agglomération du Grand Périgueux (entretien des passages et des bâtiments, débarrassage des bois morts...).
- Alyssa Roiné sera la correspondante locale pour l'année 2020.

Bureau d'Informations Touristiques de Sainte-Alvère

Alyssa Roiné présente ensuite :

- la plaquette réalisée par l'office du tourisme du Grand Périgueux sur la Truffe, marchés de Sainte-Alvère et Sorges, points forts sur l'agglomération du Grand Périgueux. Le marché de Sainte-Alvère est un marché contrôlé, référencé qui détient une cotation internationale (+ de 500 kg par l'an).
- la tablette tactile « Kalkin » retenue pour Sainte-Alvère par la direction de l'office de tourisme du Grand Périgueux, instrument permettant une vision globale du territoire sur les chemins de randonnée de l'ensemble du territoire de l'agglomération. Elle sera installée au printemps 2020.

Le Maire précise ensuite que l'accès au site touristique "le lac de Neufont", également géré par le Grand Périgueux, est maintenant gratuit.

Géolocalisation des incidents: « Tell my city »

Le Maire expose le projet de s'équiper d'une application "Tell my city" par exemple, que les citoyens pourraient télécharger et utiliser pour signaler à la mairie, en les géolocalisant, des problèmes ou dangers relevés sur la commune.

Le coût est évalué à 1 300 € par an pour la commune.

Le conseil municipal (avec une abstention) donne son accord de principe sur une période d'essai de trois ans.

III ECONOMIE - FINANCES

Présentation des projets d'aménagement des centres-bourgs

Chemin du stade à la place du marché aux truffes par les jardins es Liens et acquisition de terrain

Le Maire rappelle l'étude du cabinet Bezy de novembre 2016 qui comprenait l'étude du bourg bas de Sainte-Alvère avec un cheminement reliant le stade et son parking à la place du marché aux truffes via les jardins es Liens en contrebas de l'église.

Ce projet nécessite encore l'acquisition de deux parcelles de terrain. A ce titre, le conseil municipal donne son accord au Maire pour négocier l'achat de la portion nécessaire à ce projet sur la parcelle AV n°92. Le nouveau propriétaire est favorable à ce principe.

Le programme dans son ensemble pourra être proposé à la population début 2020 et fera l'objet de demandes de subventions.

Centre-bourg de Cendrieux

Le conseil municipal visualise les travaux réalisés au cours de la 1^{ère} tranche qui s'achève.

Le conseil municipal accepte le principe de poursuivre par la seconde tranche en commençant par les abords des logements en réhabilitation et de la nouvelle bibliothèque ludothèque mairie annexe. Le coût est évalué à 139 465,00 €, somme qui sera inscrite en priorité au budget 2020.

Le conseil municipal approuve également la plantation de tilleuls comme le bourg de Cendrieux en a déjà connu auparavant.

Les hauts du Château

Le Maire expose les travaux de la 1^{ère} tranche d'aménagement qui se termine rue Balzac – place du Château et nouveau parking.

Il propose de poursuivre l'aménagement par des travaux de sécurisation de l'accès au parking et de la rue Balzac jusqu'à la rue Jules Ferry pour un coût évalué à 72 000 €.

Le conseil municipal :

- accepte le principe de ces travaux à inscrire en priorité au budget 2020,
- autorise le Maire à signer les conventions longue durée nécessaires avec les riverains qui donneront leur accord pour réaliser un aménagement harmonieux jusqu'aux abords des habitations autour de la place du château, convention de mise à disposition par la commune ou par le riverain selon le cas.

Les travaux

Chapelle Saint-Maurice

Un point est fait sur l'avancée des travaux. Le conseil municipal :

- accepte un avenant au marché initial d'un montant de 4 820,00 € sur le lot maçonnerie.
- prend connaissance de l'état de la charpente qui nécessite d'être entièrement refaite et accepte les travaux supplémentaires ainsi engendrés. Le montant de ces travaux s'élève à 21 592,00 € TTC et disent que cette somme sera inscrite en priorité au budget 2020.

Vestiaires de football de Cendrieux – Choix du maître d'œuvre

Monsieur Dufraix fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 7 décembre avec la ligue de football et a précisé qu'un complément de subvention pourra être accordé pour ce projet de vestiaires pour sa capacité à accueillir le football féminin.

Le Maire propose de choisir le maître d'œuvre. Il soumet les offres chiffrées.

Le conseil municipal :

- retient le cabinet Griffoul pour un montant de 27 800,00 € HT,
- décide de lancer l'appel d'offres pour les travaux, de manière à ce qu'ils soient terminés pour le 30 juin 2020,
- décide de faire réaliser une étude paysagère.

Salle culturelle André Malraux

Les gradins repliables prévus pour 105 places doivent être livrés fin janvier.

La programmation sera mutualisée. Il convient d'envisager une programmation professionnelle en liaison avec l'agglomération du Grand Périgueux, en entente aussi avec les salles voisines comme Vergt.

Le Maire propose de donner un thème ou une identité culturelle à la salle de Cendrieux et propose « le théâtre de la jeunesse » en commençant par une pièce de Françoise du Chaxel qui fait aussi référence au maquis de Durestal, *Ce matin la neige*.

Il précise aussi que la salle est ouverte à toutes les associations et ne saurait pas être l'exclusivité d'une seule association.

Bibliothèque – ludothèque – mairie annexe

Les travaux doivent être terminés mi-février.

Les trois logements dans les anciens locaux mairie – poste - épicerie

Pour terminer les travaux en cours, le secrétariat de la mairie devra être transféré dans les nouveaux locaux.

Eglise de Sainte-Alvère

Les travaux de l'église de Sainte-Alvère s'achèvent aussi. Ce projet s'est réalisé avec l'accord des équipes municipales successives que le Maire remercie.

La réception des travaux est prévue pour mi-février et une cérémonie d'ouverture est fixée en lien avec le curé de la paroisse le 22 février à 18h00.

Travaux sur le petit patrimoine

Le Maire fait un rappel (photos sur écran) des restaurations du petit patrimoine depuis 2017 dont la dernière en date : la source de la bouzonnie.

Subventions

Le Maire fait un rappel des subventions obtenues en 2019 avec une dernière notification : 20 000 € de la Région Nouvelle Aquitaine pour le cabinet bucco-dentaire.

Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

Le Maire indique que le transfert de la compétence eaux pluviales et la nouvelle compétence « sentiers et randonnées » entraîne une modification des AC (attribution de compensation) allouées à la commune et exposées dans le rapport de la CLECT en date du 15 octobre. Le conseil approuve ce rapport.

Transfert de la compétence assainissement

Le Maire rappelle le transfert total de compétences de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Le Maire est mandaté pour effectuer les démarches et pour :

- signer les avenants relatifs aux contrats communaux de Délégation de Services public eau potable et assainissement,
- signer les procès-verbaux de remise de biens relatifs aux services eau, assainissement et eaux pluviales,
- reverser les sommes qui apparaîtront au compte administratif du budget assainissement, au budget principal de la commune,

- procéder à toute écriture nécessaire au transfert de compétence et à la clôture du budget assainissement.

Cabinet dentaire – achat d’un terrain pour parking

Le Maire rappelle qu’il a sollicité les propriétaires de la parcelle jouxtant le parking du cabinet dentaire pour une superficie d’environ 650 m². Une première offre n’a pas été acceptée.

Le Maire est mandaté pour négocier au mieux les intérêts de la commune afin d’acquérir si possible la partie nécessaire à l’agrandissement du parking.

Standard téléphonique

Le standard téléphonique de la mairie de Sainte-Alvère a donné des signes de faiblesse.

Une étude a été menée en tenant compte en plus de la nécessité d’une protection réglementaire (RGPD + cyberattaques) et de mutualiser les lignes des trois villages (mairies + écoles).

La proposition de SFR, qui ne nécessite aucun investissement, est retenue par le conseil municipal.

Indemnité du Receveur Municipal

Le conseil municipal accorde au Receveur pour l’année 2019 100% de l’indemnité de conseil soit 392,74 € et aucune indemnité pour la confection du budget auquel il n’avait pas participé.

Lignes de trésorerie

Afin d’avoir l’assurance de payer les entreprises en attendant le paiement des subventions, le conseil municipal valide le renouvellement des lignes de trésorerie avec la Caisse d’Epargne et la Banque Postale.

Remboursement de frais

Le conseil municipal valide un remboursement de frais à Madame Marie-Christine Bencharel pour l’achat de la moquette pour l’entrée du marché aux truffes à hauteur de 28,80 € ainsi que pour l’achat de fournitures pour le Noël de la cantine à hauteur de 15,20 €.

Convention DGFIP : paiement de cette recette en ligne

Conformément à la réglementation, la commune de Val de Louyre et Caudeau est dans l’obligation de proposer aux usagers, une solution de paiement en ligne dès le 1^{er} juillet 2020.

La DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) propose une solution appelée « Payfip » pour répondre à cette obligation au moyen d’une convention.

Le Maire est autorisé à signer cette convention avec la DGFIP.

Soutien aux entreprises locales

La FEDD

La commune va mettre à disposition de la FEDD un terrain permettant une construction modulable provisoire pour un nouveau marché nécessitant du stockage.

L’agglomération du Grand Périgueux accorde à l’entreprise une subvention pour un nouveau programme d’investissement dans le cadre de la démarche régionale « usine du futur » également soutenu par la Région.

La FEDD s’engage en contrepartie à créer des emplois.

Sainte-Alvère Energie

La création d’une laverie par la société Sainte-Alvère Energie, dont le coût est évalué à 60 000 €, va pouvoir bénéficier d’une subvention de 12 000 € (Région et Agglomération du Grand Périgueux) par l’opération OCMR portée par le Pays de l’Isle.

L’ouverture de la laverie est imminente.

Divers

- Une baisse des dotations de l'Etat est annoncée pour 2021 ; il convient d'en tenir compte.
- Une prolongation du classement de la commune en ZRR est acté jusqu'en 2021, ce qui présente de nombreux avantages pour les entreprises qui s'installent.
- L'agglomération du Grand Périgueux a validé pour les six prochaines années un fonds de concours pour les communes rurales. Il est multiplié par trois pour Val de Louyre et Caudeau pour tenir compte des trois villages.

IV ECOLE-CANTINE

Ecole

Le REP

Le rattachement de l'ensemble de la commune dans son ensemble au REP du collège de Vergt n'a pas été retenu par l'Inspection Académique. Il aurait pu permettre de diminuer le nombre d'élèves par classe.

Participation des communes de résidence 2018 et 2019

Suite au litige avec des communes de résidence qui avaient contesté le prix de revient d'une élève à l'école de Val de Louyre et Caudeau, la CDEN a fixé ce tarif à 974,04 € pour l'année 2018.

Le Préfet a notifié aux communes concernées l'obligation de régler les sommes dues sur cette base.

Le conseil municipal prend acte de cette décision puis décide de proposer ce même tarif pour l'année 2019.

Cantine

Pour tenir compte de la Loi EGalim qui énonce que les collectivités doivent, à titre expérimental, proposer un repas végétarien par semaine aux enfants, Madame Marie-Christine Bencharel explique qu'elle négocie avec le cuisinier de la maison de retraite pour appliquer cette réglementation au 1^{er} janvier 2020 dans toutes les cantines.

V VOIRIE

Demande de déclassement de chemins

Monsieur Trapy expose les deux demandes de déclassement et de cession de chemin :

- un à la demande de Monsieur Liénart dans le bourg de Cendrieux,
- un à la demande de Monsieur Roques au lieu-dit « La Vergne » à Sainte-Alvère.

Dans les deux cas, il n'y a pas de chemin de contournement.

Le prix de la cession est fixé à 5,20 € le m² ; tous les frais étant à la charge des acquéreurs.

Monsieur Trapy détaille les deux demandes sur plans.

Le conseil municipal accepte le principe de déclassement et de cession et demande la tenue d'une enquête publique après accord des demandeurs sur ces conditions.

Enquête publique

Le géomètre réalise les documents nécessaires à la tenue des enquêtes publiques sur le déclassement des chemins de Saint-Laurent des Bâtons.

Le Maire est mandaté pour choisir un commissaire enquêteur et lancer les enquêtes publiques.

VI DEVELOPPEMENT DURABLE

Attribution de la troisième fleur

Suite à la visite du 5 août dernier et à l'étude du plan de gestion des espaces verts, le jury a accordé une 3^{ème} fleur au village de Sainte-Alvère. La remise du diplôme est prévue fin janvier 2020.

La prochaine évaluation sera en 2022 pour l'ensemble de la commune de Val de Louyre et Caudeau.

Agenda 21

L'association Notre Village a procédé à une expertise fin novembre du bilan de l'Agenda 21 de la commune.

Elle a validé la pertinence et la qualité des documents fournis (fiche action) et a félicité la commune pour la poursuite de son engagement dans le développement durable.

VII LOGEMENTS

Amélia 2

Madame Michèle BALAINE, déléguée de la commune au programme Amélia 2, indique qu'un bénéficiaire de Sainte-Alvère a terminé ses travaux.

Il a pu être payé des subventions obtenues de l'agglomération du Grand Périgueux et de la commune avant le 31 décembre.

Les statistiques indiquent pour 2019, cinquante contacts, trente-trois rendez-vous pris et huit dossiers retenus.

IX INTERCOMMUNALITE

SDE 24

Convention bornes électriques

Le conseil municipal valide une convention d'utilisation d'une borne pour vélos électriques à 29 € par mois pour frais de maintenance ainsi qu'une convention pour la borne voitures électriques pour 25 € par mois.

Renouvellement des projecteurs du jardin médiéval

Le conseil municipal accepte le renouvellement des projecteurs du jardin médiéval avec une participation du SDE à hauteur de 55% du montant HT des travaux + la TVA.

Il reste à la charge de la commune la somme de 1 222,34 €.

X URBANISME

Le Maire informe le conseil municipal d'un litige avec Monsieur Buhlmann qui conteste l'arrêté d'autorisation d'un permis de construire à son voisin.

Le maire est autorisé à prendre un avocat si nécessaire.

XI INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Roux indique qu'un repreneur a été retenu pour le bar restaurant de Cendrieux.